



## Communiqué

### **Festival de la Cité, mesures en matière de circulation et de parcage**

**Les arts investissent la Cité durant toute la période du festival, du 2 au 7 juillet. La circulation et le stationnement seront difficiles et réglementés durant les soirées de spectacles**

Les arts investissent la Cité durant toute la période du festival, du 2 au 7 juillet. Le stationnement est interdit sur la place du Château depuis le vendredi 21 juin jusqu'au vendredi 12 juillet. Il sera également interdit de stationner sur les rues Pierre-Viret, St-Etienne et Curtat du samedi 29 juin à 7h au mardi 9 juillet à 12h, ainsi que sur la rue de la Barre depuis le mercredi 26 juin jusqu'au vendredi 12 juillet.

Le pont Bessières et la rue Pierre-Viret seront fermés à la circulation du samedi 29 juin à 7h au lundi 8 juillet 19h (livraisons en journée depuis le Pont Bessières exceptées).

Les personnes se rendant au festival en véhicule sont priées de respecter scrupuleusement la signalisation mise en place pour la circonstance, notamment les interdictions de stationner. La police contrôlera les abords du festival en étant particulièrement attentive aux impératifs des services de sécurité, qui doivent être en mesure d'intervenir en tout temps.

La police invite les noctambules à respecter la tranquillité du voisinage en tenant compte des habitants de la Cité.

Le Corps de police

#### **Renseignements médias:**

Sébastien Jost, chargé de communication, tél +41 21 315 36 81

Lausanne, le 26 juin 2024